

Une voix: Ou qu'on l'imprime en appendice au hansard.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre a fait sa déclaration. Je ne vois pas comment la Chambre pourrait sommer ou obliger un ministre d'en dire davantage ou moins. On a réservé à l'opposition une période pendant laquelle elle peut poser des questions sur les déclarations.

M. Lawrence: Que nous cachez-vous?

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de la déclaration incroyable, je dirais même scandaleuse du solliciteur général. Je dois dire que les députés de mon parti, et ceux du Nouveau parti démocratique nous suivraient bien volontiers, j'en suis sûr, seraient disposés à adopter toute motion du solliciteur général proposant que le mandat soit imprimé en appendice au hansard, pour que les Canadiens sachent de quel genre de documents parle le ministre.

● (1530)

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je tâche évidemment de trouver moyen de rendre public le mandat. J'ai essayé de le déposer à la Chambre. Si le député y voyait quelque utilité, je m'empresserais, avec le consentement unanime de la Chambre, de le faire annexer au hansard.

M. Clark: On a réussi à obtenir cela d'eux.

M. l'Orateur: A l'ordre. Jusqu'ici, la Chambre n'a pas donné son consentement pour que les documents soient déposés dès maintenant. Le ministre vient de dire qu'il est prêt à demander que les documents soient annexés au hansard comme s'ils avaient été lus. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je vois que le refus vient des banquettes ministérielles. Il faut que les Canadiens le sachent: ce sont les ministériels qui ont refusé de faire imprimer ce texte en appendice au hansard.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je tiens à préciser pour le compte rendu que le refus que j'ai entendu ne venait pas seulement d'un côté de la Chambre.

M. Hnatyshyn: Je sais que Votre Honneur entend au moins aussi bien que moi et je n'ajouterais donc rien à ce sujet.

Le fait est que le mandat mentionné par le solliciteur général et la déclaration qu'il a faite ne doivent pas nous étonner vu que le gouvernement actuel a la tradition d'essayer d'éviter de s'occuper des questions importantes jusqu'à la toute dernière minute. Il accepte de s'occuper des très importantes questions soulevées à la Chambre par les députés de l'opposition. Il attend que les députés de l'opposition aient beaucoup insisté. Dans le cas qui nous occupe, elle a protesté pendant plus d'un an à propos du genre de questions qui ont été posées à ce sujet.

Le gouvernement a laissé entendre que nos questions n'étaient pas constructives, mais qu'elles tendaient plutôt à

Gendarmerie royale du Canada

détruire notre force policière. Cependant, aujourd'hui, le solliciteur général a l'audace de se lever pour dire à la Chambre et au peuple canadien qu'il les a induits en erreur le 17 juin à propos des activités de la GRC.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Quand le solliciteur général a été nommé à son poste, nous espérons qu'il était un homme compétent et qu'il remplirait honnêtement ses fonctions à titre de solliciteur général. Cependant, il imite maintenant l'exemple que ses collègues lui ont donné en attendant à la dernière minute. Ils ont fait toutes leurs déclarations à la dernière minute. Ils ont induit constamment la Chambre et le pays en erreur pendant un an.

J'ai lu et entendu la déclaration du solliciteur général. Je dois lui dire que j'ai reçu la déclaration dans une seule des langues officielles. A l'avenir, je l'inviterai à veiller à ce que nous recevions ses déclarations dans les deux langues officielles. Après avoir lu ce qu'a déclaré le solliciteur général et après l'avoir entendu faire sa déclaration de vive voix, je reste sceptique. Nulle part dans sa déclaration de cinq pages, il ne mentionne le fait que la GRC est responsable devant un ministère et un ministre, le solliciteur général.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Il n'a pas une seule fois mentionné le fait que théoriquement le gouvernement et le solliciteur général actuel ainsi que son prédécesseur ont exercé ou auraient dû exercer une responsabilité ministérielle en ce qui concerne les activités de la GRC lorsqu'on leur a fait état des indiscretions et des illégalités en question. Il n'a même pas mentionné cela une seule fois à titre d'exemple de l'incompétence du gouvernement et de sa tendance aux agissements louches.

Le solliciteur général de l'époque nous demande de croire que le gouvernement était au courant des raisons pour lesquelles la GRC avait fait une descente à l'APLQ, et pourtant lors de la réunion officielle qui a eu lieu pour discuter de la lettre accusant la GRC d'avoir pris part au cambriolage de l'APLQ, il n'a pas demandé si elle était en fait impliquée.

Quand on lui a demandé des précisions sur la lettre adressée à son bureau, l'ex-solliciteur général a répondu qu'il avait tout simplement décidé d'accepter un conseil. Les lettres ont été déposées à la Chambre et établissent qu'il a reçu des conseils par l'entremise des cadres de son bureau et qu'il a préféré ne pas tenir compte de graves allégations d'agissements illégaux de la part de la GRC. Cela nous démontre qu'il n'était pas digne d'occuper ce poste puisqu'il n'a rien fait lorsqu'il a eu connaissance de cette grave accusation.

Le solliciteur général a déclaré à un moment donné qu'il ne savait pas que la GRC avait participé à cette affaire. Il a par la suite déclaré qu'il était au courant de sa participation mais qu'il n'avait pas pris la décision raisonnable et logique d'agir en conséquence. Il n'est pas possible de croire cette déclaration du solliciteur général. Elle cherche à blanchir le gouvernement tout en faisant de la GRC un bouc émissaire du fait de son mandat.